

Recherche *en un coup d'œil*

Taux de prévalence, profil et résultats des délinquants purgeant une peine de ressort fédéral et ayant des déficits coanitifs

MOTS CLÉS: Cognistat, délinquants, déficits cognitifs, récidive

Ce que cela signifie

Bien que les déficits cognitifs soient associés à des domaines liés au bon fonctionnement dans la collectivité, ils ne semblent pas poser de difficultés particulières dans la gestion des délinquants, en établissement ou dans la collectivité. Les délinquants présentant des déficits cognitifs peuvent toutefois avoir besoin d'aide pour améliorer leur niveau de scolarité et leur employabilité, et par conséquent leur potentiel de réinsertion sociale. Certaines interventions, comme les programmes correctionnels, pourraient aider ces délinquants à gérer leur impulsivité et leur faible capacité de planification, deux problèmes associés à leurs déficits cognitifs.

Bien que nous ayons utilisé le test Cognistat comme outil clinique de collecte des données dans la présente étude, ce test ne serait pas un outil approprié d'évaluation des délinquants à grande échelle. À cette fin, il est préférable d'utiliser l'outil de mesure du Q.I. autoadministré récemment intégré au Système informatisé de dépistage des troubles mentaux à l'évaluation initiale (SIDTMEI), qui fournira au Service correctionnel du Canada (SCC) des données précieuses et constantes sur le niveau de fonctionnement intellectuel des délinquants nouvellement admis et aidera le personnel à effectuer la planification individuelle des cas et à assurer la surveillance des délinquants.

Ce que nous avons constaté

Vingt-cing pour cent des délinguants de sexe masculin nouvellement admis présentaient des déficits cognitifs à divers degrés (21 % des délinquants non autochtones et 38 % des délinquants autochtones). Dans cet échantillon, on a constaté une relation significative entre la présence de déficits cognitifs, d'une part, et de faibles niveaux de scolarité, des antécédents d'instabilité professionnelle, des troubles d'apprentissage et des troubles déficitaires de l'attention avec hyperactivité (TDAH), d'autre part. Les délinquants atteints de déficits cognitifs ont purgé une plus grande proportion de leur peine avant leur première mise en liberté et ils ont plus souvent été placés en isolement que les autres délinquants. Nous n'avons toutefois constaté aucune relation constante entre le niveau de déficience cognitive et les accusations d'infractions disciplinaires ou l'achèvement des programmes correctionnels requis. De plus, le niveau de déficience cognitive n'était pas relié à la réincarcération après la mise en liberté, même lorsque des covariables significatives demeuraient constantes, et il n'était pas non plus relié ni à la réincarcération en raison d'une infraction.

Une analyse plus poussée n'a révélé aucune relation significative entre les peines en cours imposées pour avoir commis une infraction avec violence et les déficits cognitifs. En outre, bien que les délinquants présentant des déficits cognitifs aient été plus susceptibles que les autres d'avoir de graves problèmes d'alcoolisme, ils n'étaient pas plus susceptibles d'avoir d'importants problèmes de toxicomanie. Enfin, les délinquants ayant des déficits cognitifs présentaient davantage de symptômes de TDAH, mais ils n'étaient pas beaucoup plus nombreux à avoir reçu un diagnostic de trouble mental.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

La relation entre la déficience de la fonction cognitive et le comportement criminel est établie. On ne disposait toutefois d'aucune donnée sur la prévalence des déficits cognitifs dans la population sous la responsabilité du SCC ni sur l'incidence de ces déficits sur la participation des délinguants à leurs plans correctionnels ou sur les principaux résultats correctionnels.

Ce que nous avons fait

Entre 2006 et 2007, sur une période de 14 mois, nous avons proposé à tous les délinquants nouvellement admis au Centre régional de réception et d'évaluation de la région du Pacifique de participer à une évaluation de la fonction cognitive au moyen du test Cognistat, un outil de mesure de la fonction neurocognitive. Au total 488 délinquants (93 %) ont accepté. Nous avons déterminé le pourcentage des délinquants présentant des déficits cognitifs et étudié l'association entre les déficits cognitifs et d'autres caractéristiques des délinquants et divers résultats correctionnels, comme les accusations d'infractions disciplinaires, l'achèvement des programmes correctionnels et les résultats des délinquants après leur mise en liberté dans la collectivité.

Pour de plus amples renseignements

Stewart, L. A., Sapers, J., Cousineau, C., Wilton, G. et August, D. (2014). Taux de prévalence, profil et résultats des délinquants purgeant une peine de ressort fédéral et ayant des déficits cognitifs (rapport de recherche R-298). Ottawa, Ontario: Service correctionnel du Canada.

Pour obtenir le rapport complet en version PDF, veuillez en faire la demande à la Direction de la recherche ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter le site Internet pour une liste complète des publications de recherche.



